

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00027
Direction en charge Sports, Loisirs et vie sociale
Objet Travaux pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de la Terrasse pour relocaliser l'amicale laïque de la Terrasse – Marchés à intervenir avec les entreprises Chazelle (lot 2), Racinéo (lot 3), BBE (lot 4), Les Toits de la Loire (lot 5), Boutin (lot 6), VMV (lot 7), Batisol (lot 8), Gachet (lot 9), E.Clemente (lot 10), Astruc (lot 11), Giroudon (lot 12), Super plomberie (lot 14), Degruel (lot 15).

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de la Terrasse pour relocaliser l'amicale laïque de la Terrasse, 15 Rue Léon Lamaizière,

CONSIDÉRANT que pour cette prestation, il a été nécessaire de lancer une consultation par marché à procédure adaptée, et que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la Ville de Saint-Étienne et au BOAMP le 20 septembre 2023,

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise CHAZELLE pour le lot n° 2 gros œuvre curage, l'offre de l'entreprise RACINEO pour le lot n° 3 charpente bois MOB, l'offre de l'entreprise BBE pour le lot n° 4 étanchéité, l'offre de l'entreprise LES TOITS DE LA LOIRE pour le lot n° 5 couverture zinc, l'offre de l'entreprise BOUTIN pour le lot n° 6 façades ITE bardage, l'offre de l'entreprise VMV pour le lot n° 7 menuiseries extérieures aluminium, l'offre de l'entreprise BATISOL pour le lot n° 8 flocage, l'offre de l'entreprise GACHET pour le lot n° 9 menuiserie intérieure, l'offre de l'entreprise E CLEMENTE pour le lot n° 10 plâtrerie peinture plafonds, l'offre de l'entreprise ASTRUC pour le lot n° 11 carrelage faïence, l'offre de l'entreprise GIROUDON pour le lot n° 12 sols minces, l'offre de l'entreprise SUPER PLOMBERIE pour le lot n° 14 chauffage ventilation plomberie sanitaire et l'offre de l'entreprise DEGRUEL pour le lot n° 15 VRD, sont apparues les plus avantageuses pour la Ville de Saint-Etienne,

D E C I D E

Article 1

La passation d'un marché avec :

pour le lot n° 2 gros œuvre curage :

HAZELLE, 7 Rue Calixte Plotton, 42004 saint Etienne Cedex 1 pour un montant global et forfaitaire de 174 737,87 € HT soit 209 685,44 € TTC,

pour le lot n° 3 charpente bois MOB :

RACINEO, ZI de Chavanon II, 43120 Monistrol sur Loire, pour un montant global et forfaitaire de 99 790,98 € HT soit 119 749,18 € TTC,

pour le lot n° 4 étanchéité :

BBE, ZI du Mariage, 14 Rue Ampère, 69330 Pusignan, pour un montant global et forfaitaire de 177 752,76 € HT soit 213 303,31 € TTC (offre de base 114 248,67 € HT et prestation supplémentaire réfection au droit du gymnase 63 504,09 € HT),

pour le lot n° 5 couverture zinc :

LES TOITS DE LA LOIRE, ZA des Granges, 28 Rue des Grands Chênes, 42600 Montbrison, pour un montant global et forfaitaire de 59 382,74 € HT soit 71 259,29 € TTC,

pour le lot n° 6 façades ITE bardage :

BOUTIN, 2 Rue René Cassin, 42500 Le Chambon Feugerolles, pour un montant global et forfaitaire de 98 334,00 € HT soit 118 000,80 € TTC,

pour le lot n° 7 menuiseries extérieures aluminium :

VMV, 2 Rue Jules Vallès, 42704 Firminy Cedex, pour un montant global et forfaitaire de 108 032,00 € HT soit 129 638,40 € TTC,

pour le lot n° 8 flocage :

BATISOL, 7 Rue du Capitaine Dreyfus, 95130 Franconville, pour un montant global et forfaitaire de 15 814,50 € HT soit 18 977,40 € TTC,

pour le lot n° 9 menuiserie intérieure :

GACHET, ZA le Tissot, 42530 Saint Genest Lerpt, pour un montant global et forfaitaire de 63 024,67 € HT soit 75 629,60 € TTC,

pour le lot n° 10 plâtrerie peinture plafonds :

E CLEMENTE, 16 rue Jean-Sébastien Bach, 42000 Saint-Etienne, pour un montant global et forfaitaire de 174 096,56 € HT soit 208 915,87 € TTC,

pour le lot n° 11 carrelage faïence :

ASTRUC, ZI Corsac 2, 670 rue de Farnier, 43700 Brives Charensac, pour un montant global et forfaitaire de 54 941,88 € HT soit 65 930,26 € TTC,

pour le lot n° 12 sols minces :

GIROUDON, 1200 Route Départementale 8, 42600 Champdieu, pour un montant global et forfaitaire de 27 488,87 € HT soit 32 986,64 € TTC,

pour le lot n° 14 chauffage ventilation plomberie sanitaire :

SUPER Plomberie, ZAC du Tissot, 42530 Saint-Genest-Lerpt, pour un montant global et forfaitaire de 249 350,00 € HT soit 299 220,00 € TTC (offre de base 239 000,00 € HT et prestation supplémentaire intégration de la supervision 10 350,00 € HT),

pour le lot n° 15 VRD :

DEGRUEL, 2 Chemin de Bujarret, 42400 Saint Chamond, pour un montant global et forfaitaire de 100 335,81 € HT soit 120 402,97 € TTC (offre de base 94 995,81 € HT et prestation supplémentaire abris vélo 5 340,00 € HT).

L'ensemble des travaux représente un montant de 1 403 082,64 € HT soit 1 683 699,17 € TTC.

Article 2

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de 14 mois. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée en mars 2024. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 3

Les dépenses seront prélevées sur les exercices 2024 à 2025 (sous réserve du vote du budget) chapitre 23 article 2313, opération 2020P6892.

Article 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 29 janvier 2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU